

Constitué autour d'un appel lancé en octobre 1993 (il y a 30 ans) par des syndicalistes et des militants associatifs, **Agir ensemble contre le chômage** s'est fait connaître par les Marches contre le chômage qui, durant plusieurs semaines, organisèrent à travers toute la France la convergence sur Paris. A l'arrivée, plus de 30 000 personnes défilèrent au printemps 1994 contre le chômage, la misère et les exclusions.

Par la suite, les collectifs d'AC! ont largement contribué au grand mouvement des chômeurs et chômeuses et précaires de l'hiver 1997-1998, puis à ceux contre le PARE en 2001 et des recalculés en 2004.

En liaison avec d'autres réseaux de précaires de l'Hexagone et en Europe, le réseau des collectifs AC! poursuit ses actions pour la défense des droits des chômeuses, des chômeurs et des précaires et pour la reconnaissance de nouveaux droits : droit aux transports gratuits, droit à un revenu personnel garanti à hauteur du SMIC pour toutes et tous dès 16 ans et à la continuité des droits sociaux. Pour une Sécurité sociale professionnelle et une réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire, ni flexibilité, ni annualisation. Pour la présence des chômeurs et chômeuses et des précaires dans toutes les instances où se décide leur sort. Contre les remises en question récurrentes, par les gouvernements successifs, de tous les droits sociaux - notamment à l'occasion de chaque reprise des négociations autour de la convention d'assurance chômage.

Avec l'APEIS, le MNCP et la CGT Chômeurs Rebelles, AC! a appelé au 21ème rassemblement contre le chômage et la précarité et pour dire non à « France Travail » le 2 décembre 2023 à Paris. Les organisations signataires rejettent fermement la mise en place de France Travail, ainsi que la réforme de RSA et ses 15h d'activités obligatoires, qui asserviront toujours plus les privés d'emploi et précaires à du travail forcé, via un contrat d'engagement sans réciprocité, et exigent une revalorisation de l'indemnisation et des cotisations.

René SEIBEL, .....